

Mardi 23 Août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIOCH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le 17 août 2022

PRÉSENTS : MM. PIOCH Gérard, FARAIL Dominique CHAMPION Roger, FAVRIE Alain, BOLANO Francis, PEYRAC Laurent, ALVAREZ Jennifer et Laetitia CASAL, BARBASTE Paul Hugues, PACKHAM Ann, DOUTRE Jacques, BAUTISTA Olivier, Sabrina PERROCHEAU, Patrick Wojnarowski.

Absents non excusés :

Procurations : HERNANDEZ Delphine a donnée procuration à Gérard PIOCH,

Secrétaire : Laurent PEYRAC

Objet : Présentation de la visite du Ministre M Béchu

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la visite du ministre de la transition écologique, son déroulement, et fait le point sur les différents entretiens. Point sur les travaux de la Bade.

Objet : Etude : appel à la mobilisation générale pour réduire la consommation d'énergie :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de réaliser une étude afin de mobiliser la population à réduire sa consommation d'énergie. Le conseil municipal décide de mettre en place une charte de bonne conduite pour la consommation d'énergie et aussi d'éteindre l'éclairage la nuit de minuit à 5h30 courant septembre. Il convient de prévenir la population de Moux..

Le conseil municipal est pour à l'unanimité.

Objet : Remplacement Xavier RAYNAUD :

Monsieur le Maire avait informé lors du dernier conseil municipal que Monsieur Raynaud Xavier part en congé parental à partir du 30 septembre 2022. La question de son éventuel remplacement a été évoquée. Plusieurs options sont présentées par Mr le maire : prendre un apprentis, prendre un emploi aidé (pôle emploi), prendre une personne de la MDPH ou sous-traiter certaines tâches.

Mr Farail est pour qu'on prenne quelqu'un à temps plein sur le village.

Mr le maire demande l'intervention exceptionnelle de l'AFDAIM pour nettoyer le village début septembre. Un devis a été demandé.

Le conseil municipal est d'accord pour étudier ces diverses propositions.

Objet : Eau CUGNET :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CUGNET est venu en mairie par rapport à son compteur d'eau situé à la campagne La Fabrique sur la commune de Douzens.

Sa maman étant décédée, il a essayé de faire un changement de nom sur la facture auprès de Véolia qui lui a répondu qu'il faudrait désormais que l'abonnement soit sur Moux. Or, son compteur se trouve relativement loin de la maison. Il conviendrait de passer une convention avec lui afin qu'il prenne en charge d'éventuelles fuites jusqu'à son habitation.

Objet : Électricité foyer :

Monsieur le Maire a fait un bilan sur la consommation électrique du foyer et informe le conseil municipal que la commune a payé 3710 euros en 2021 pour la consommation électrique sachant qu'il n'y a pas eu de loto depuis deux ans et qu'avec ces derniers la somme aurait doublé d'où la nécessité dès que les finances le permettront de changer le mode de chauffage.

Objet : Scopelec fibre :

Monsieur Peyrac prend la parole et informe le conseil municipal qu'il s'est renseigné pour la fibre et le devis s'élève à 3958€ annuel au lieu de 4918€ actuellement.

Objet : Courrier chemin des Pins

Suite aux remarques de Monsieur BRIOLE concernant la pose de dépôts sur le chemin communal des Pins. Monsieur le Maire a envoyé un RAR aux trois habitants jouxtant ce Chemin des Pins afin de les informer qu'il est interdit de stationner et de déposer des encombrants.

De plus, nous avons reçu du géomètre le plan définitif de l'agrandissement du chemin des pins suite aux accords effectués avec Madame DETOLLE qui a été profitable à l'ensemble des parties.

Objet : Renouvellement contrat Nathalie Bonnel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme Bonnel Nathalie se termine le 30/09/2022 et propose au conseil de le renouveler jusqu'à son terme soit le 31/12/2023. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Objet : Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut refaire le plan communal de sauvegarde : incendie et inondations et autres catastrophes sur la commune.

Objet : Charte économies d'énergies

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé aux associations et aux employés municipaux de respecter une charte d'économies d'énergies. Cette charte demande aux usagers de limiter l'usage des consommations énergétiques à l'intérieur des bâtiments publics.

Objet : Divagations chevaux et chien :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux courriers ont été adressés, L'un au propriétaire des chevaux et l'autre au propriétaire du terrain. Concernant le propriétaire des chevaux, il lui a été demandé de mettre fin aux divagations et de fournir les déclarations des équidés faites auprès de l'IFCE ainsi que l'attestation de responsabilité civile. Concernant le propriétaire du terrain, il lui a été demandé de se mettre en conformité avec les autorisations d'urbanisme.

Objet : Policier municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une annonce a été diffusée sur le site territorial pour recruter un policier intercommunal. Une diffusion a été faite auprès de la gendarmerie de Trèbes. Pour le moment aucun candidat ne s'est présenté.

Objet : Traçage de places de parking

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Signaux Girod est en congé jusqu'au 22 Août, et que celle-ci a été contactée à nouveau ce jour afin de déterminer la date des travaux. Le responsable a assuré que les travaux commenceront avant la rentrée scolaire .

Objet : Questions diverses : Compte rendu de diverses réunions de Monsieur le Maire.

- Logement distillerie: un logement social se libère dans les logements HLM que nous allons proposer aux locataires de la distillerie.
- Visite de l'architecte pour le projet de cantine, livraison de la cantine fin 2023
- Dégâts des eaux aux écoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE